

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_019

Partenariat avec l'AAPPMA de Nant Saint-Jean-du-Bruel Sauclières pour la mise en place d'analyses eau et sédiments sur la saison 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les orientations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-amont, approuvé par l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015 ;

Vu le contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 ayant pour objectifs généraux la préservation des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions ;

Vu la délibération DE_2021_057 concernant les missions 2022 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont, et plus particulièrement l'action d'observation et suivi des développements algaux sur plusieurs cours d'eau du bassin versant ;

Vu la délibération DE_2022__009 concernant la mise en place de suivi algaux,

Le Président rappelle le lancement d'un suivi sur la présence de développements algaux, face aux constats réalisés sur plusieurs cours d'eau du territoire. Il s'agit de structurer les connaissances à partir d'observations de terrain et de données mesurées.

Dans ce cadre, des analyses d'eau et de sédiments ont été ciblés sur le secteur pilote du bassin du Cernon. En parallèle, par courrier du 12 mai 2022, l'AAPPMA de Nant Saint Jean-du-Bruel Sauclières a demandé à pouvoir engager des analyses sur la Dourbie dans son périmètre d'action, avec une prise en charge de l'association pour un montant de 4000 € TTC, afin de compléter les connaissances.

Il a été proposé un groupement des analyses avec le Syndicat Tarn-amont.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte la proposition de groupement des analyses pour la saison estivale 2022 dans le cadre du suivi algal,

Indique qu'une contribution de 4000 € TTC maximum sera demandé par le Syndicat à l'association en fonction des analyses réalisées sur le périmètre concerné.

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

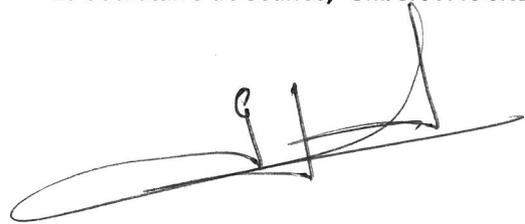
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Stamp: SYNDICAT MIXTE DU BASSEMENT TARN AMONT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.